



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 40/022/2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 1^{er} avril 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 20 mars 2025 et 26 mars 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Thierry FAVOCCIA,
Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M.
Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO,
Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M.
Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie Anne PÉAN

• **Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Philippe JOLY, par courrier daté du 13 mars 2025, reçu le même jour en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la vacance d'un poste de Conseiller Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet de compléter le Conseil Municipal et à l'article L 270 du Code Électoral relatif au remplacement des Conseillers Municipaux,

Considérant que Madame Valérie RICHETIN est l'élue suivant l'ordre de la liste « Agir pour la démocratie » qui a fait connaître son accord pour intégrer le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire déclare installer Madame Valérie RICHETIN en remplacement de Monsieur Philippe JOLY.



Le 3 avril 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

[Signature]